

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS59

présenté par

M. Blanchet, M. Daniel, M. Batut, Mme Valetta Ardisson, M. Cabaré, Mme Thourot, M. Bouyx,
M. Krabal, Mme Brocard, M. Haury, Mme Brulebois et M. Huppé

ARTICLE 6

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« aux expérimentations mentionnées aux articles 3 et 4 »,

les mots :

« à l'expérimentation mentionnée au titre II ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 8, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'objectif de clarification des dispositions législatives applicables au CDI renforcé, d'une part, et au prolongement et à l'extension de TZCLD, d'autre part.